



Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Session 2011-2012

Séance plénière du vendredi 9 décembre 2011

Compte rendu

Sommaire

	Pages
<i>Excusés.....</i>	<i>3</i>
<i>Ordre du jour.....</i>	<i>3</i>
<i>Communications</i>	
<i>Rapport d'audit.....</i>	<i>3</i>
<i>Question écrite.....</i>	<i>3</i>
<i>Modifications en commission.....</i>	<i>3</i>
<i>Interpellations</i>	
<i>L'avenir de l'Ecole supérieure des Arts du cirque</i>	
<i>de M. Eric Tomas</i>	
<i>à M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement</i>	<i>3</i>
<i>(Orateurs: M. Eric Tomas, M. Pierre Migisha et M. Christos Doukeridis, ministre-président)</i>	
<i>Ordre des travaux.....</i>	<i>6</i>
<i>Interpellations (suite)</i>	
<i>Les actions de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, et plus particulièrement l'agression antisémite d'une jeune fille de 13 ans au centre sportif de Neder-over-Heembeek</i>	
<i>de Mme Viviane Teitelbaum</i>	
<i>à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport</i>	<i>6</i>
<i>(Orateurs: Mme Viviane Teitelbaum, M. Vincent Lurquin, Mme Julie de Grootte, M. Serge de Patoul, M. Joël Riguelle et M. Emir Kir, ministre)</i>	

- *Le cadastre des infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale*
de M. Pierre Migisha
à M. Emir Kir, ministre en charge du Sport 10
(Orateurs: M. Pierre Migisha et M. Emir Kir, ministre)
- *L'emploi des personnes en situation de handicap dans les services de la Commission communautaire française*
de Mme Caroline Persoons
à M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique
et à Mme Evelynne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées..... 11
(Orateurs: Mme Caroline Persoons, Mme Dominique Braeckman, M. Joël Riguelle, Mme Olivia P'tito
et M. Benoît Cerexhe, ministre)

Questions orales

- *Le rapport d'évaluation 2010 du Centre régional d'appui en cohésion sociale*
de Mme Mahinur Ozdemir
à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale 15
(Orateurs: Mme Mahinur Ozdemir et M. Charles Picqué)
- *Les services de médiation de dettes*
(question orale transformée en question écrite)
de Mme Mahinur Ozdemir
à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale 16

Clôture..... 16

Annexes..... 18

Présidence de Mme Julie de Groote, présidente

La séance plénière est ouverte à 9h38.

*M. Michel Colson et Mme Olivia P'tito
prennent place au Bureau en qualité de secrétaires.*

*(Le procès-verbal de la séance plénière du
25 novembre 2011 est déposé sur le Bureau)*

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, la séance plénière est ouverte.

EXCUSÉS

Mme la Présidente.- Ont prié d'excuser leur absence:

- Mme Céline Delforge, en congé de maternité;
- Mme Nadia El Yousfi, pour raison de santé;
- Mme Marion Lemesre;
- Mme Evelyn Huytebroeck, en mission à l'étranger.

ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente.- Au cours de sa réunion du vendredi 2 décembre 2011, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce vendredi 9 décembre.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Je vous signale cependant que l'interpellation de Mme Caroline Persoons concernant l'emploi des personnes en situation de handicap dans les services de la Commission communautaire française sera développée en dernier lieu.

COMMUNICATIONS

RAPPORT D'AUDIT

Mme la Présidente.- Par courrier du 23 novembre 2011, la Cour des comptes m'a adressé le rapport d'audit relatif au financement des services ambulatoires par la Commission communautaire française.

Ce rapport est disponible sur simple demande adressée aux services du greffe.

QUESTION ÉCRITE

Mme la Présidente.- Depuis notre dernière séance, une question écrite a été adressée par M. Ahmed El Khannouss à M. Emir Kir.

MODIFICATIONS EN COMMISSION

Mme la Présidente.- Le groupe FDF m'a informée des modifications suivantes dans la composition de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles:

- M. Emmanuel De Bock, actuellement suppléant, devient membre effectif;
- M. Michel Colson, actuellement effectif, devient membre suppléant.

Pas d'observation? (*Non*)

Il en sera donc ainsi.

INTERPELLATIONS

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

L'AVENIR DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS DU CIRQUE

DE M. ERIC TOMAS

À M. CHRISTOS DOULKERIDIS, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Les paroles d'une vieille chanson d'Adamo me reviennent en mémoire: j'ai en face de moi "un barbu sans barbe"! Cela vous va bien, Monsieur le Ministre-Président!

Au mois de février dernier, je vous interrogeais sur l'avenir de l'École supérieure des arts du cirque (ESAC). Un article récent, paru dans *Le Soir* de la semaine dernière, faisait état d'un manque de locaux pour l'ESAC d'Auderghem et m'incite à revenir aujourd'hui sur la question.

En réponse à ma précédente interpellation, vous avez évoqué deux pistes à suivre pour répondre aux besoins de l'ESAC. Toutes deux impliquent le campus du CERIA à Anderlecht: l'implantation d'un chapiteau permanent et la transformation du bâtiment de l'ancienne chaufferie situé le long du canal de Charleroi. Vous évoquiez également un budget de 150.000 €, disponible dès 2011, pour équiper l'ancien terrain de football afin d'y accueillir le chapiteau, en créant notamment une chape de béton adaptée. Où en est-on actuellement? Tout d'abord, quelle est la situation de l'ESAC à Auderghem?

Il a été dit que la commune d'Auderghem, qui doit faire face à une augmentation de sa population scolaire, aurait besoin de locaux actuellement occupés par l'ESAC, et ce à brève échéance. La convention passée en 1999 entre la Commission communautaire française et la commune d'Auderghem prévoit la mise à disposition, gratuitement, d'un ensemble de locaux pour les besoins de l'ESAC. Cette convention a-t-elle été adaptée ces dernières années? Si oui, dans quel sens? Quelle en est la durée? La commune d'Auderghem a-t-elle officiellement demandé à pouvoir récupérer, pour ses besoins propres, tout ou partie de ces locaux? Si oui, dans quel délai? Lors de mon interpellation, vous m'avez répondu: "Nous savons où nous allons". Fort bien. Alors, où allons-nous?

Vous évoquiez l'acquisition d'un chapiteau et la construction d'un socle en béton à cet effet. Dans l'article auquel je fais référence, il apparaît que ce ne sera pas possible. Peut-être cela est-il dû au terrain de mauvaise qualité. Le service du patrimoine de la Commission communautaire française devait étudier les besoins techniques propres à ce type d'infrastructure et réaliser un cahier spécial des charges. Quel est le suivi de ce dossier? L'idée d'un chapiteau permanent

est-elle abandonnée? Que sont devenus les 150.000 € prévus au budget?

L'article en question annonce qu'une salle pourrait héberger l'ESAC au CERIA. Vous aviez évoqué la possibilité de rénover l'ancienne chaufferie du campus qui, disiez-vous, ne manque pas d'atouts pour la pratique des arts du cirque. C'est un projet qui a fait l'objet de diverses évaluations. Vous pensiez pouvoir apporter des précisions en juin. Six mois plus tard, où en est-on?

Je connais ce bâtiment. Il est en très mauvais état et le site est fortement pollué. Je vous avais fait part de mes craintes quant au coût élevé d'une rénovation. Quelles sont les conclusions des études menées?

De manière plus générale, les besoins de l'ESAC sont de trois ordres. Il lui faut:

- un lieu de répétition et de création;
- des salles de cours classiques;
- un lieu où organiser ses spectacles.

C'est d'ailleurs à propos de ce dernier aspect que vous envisagiez le chapiteau, qui pourrait également servir à d'autres acteurs culturels, publics ou privés.

Si un déménagement doit avoir lieu au campus du CERIA, il faudrait que ces trois besoins soient rencontrés sur le site. Or, les espaces disponibles ne sont pas nombreux. Un projet global a-t-il été élaboré? Si oui, quel est-il? Quels sont son coût et son phasage dans le temps? En février dernier, vous disiez que vous saviez où vous alliez. J'aimerais donc savoir à mon tour où nous allons. Quels sont les montants prévus au budget 2012 pour les besoins de l'ESAC?

Comme vous le savez, le développement des activités de l'ESAC me tient particulièrement à coeur. Il est temps d'apporter des réponses claires quant à son devenir, son implantation future et ses projets de développement.

Nous disposons là d'un outil unique en Belgique, que la Commission communautaire française a créé en 1999. C'était un pari audacieux, même un peu fou. L'ESAC a acquis très rapidement une excellente réputation internationale, mais elle reste encore trop peu connue, peut-être parce qu'elle a pas suffisamment de visibilité ou d'identité dans ses locaux actuels, qui n'appartiennent ni à l'ESAC ni à la Commission communautaire française.

J'espère donc que vous pourrez me rassurer pleinement quant à la volonté d'avoir rapidement un projet global pour l'ESAC.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je souhaiterais également intervenir à propos du dossier de l'ESAC, dont la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur. Cet établissement fait la fierté de notre pays, de la Région bruxelloise et de la Commission communautaire française; il est reconnu comme l'une des meilleures écoles au monde et occupe la quatrième place au classement international.

Plusieurs raisons ont été invoquées pour justifier son déménagement, dont l'exiguïté des locaux. Je regrette toutefois la précipitation et l'imprécision de cette décision. Un groupe de travail entre l'ESAC et la Commission communautaire française a été créé pour déterminer en toute sérénité la future implantation. Où en est ce dossier?

Bien que cela ne relève pas de vos compétences, je regrette que le Centre scolaire du Souverain, à Auderghem, qui est

voisin de l'ESAC et propose le projet pédagogique Cirqétudes, ne puisse dès lors plus profiter des infrastructures de l'école supérieure.

Je souhaiterais revenir sur un point soulevé par M. Fassi-Fihri en commission du 21 novembre. Il avait relevé que la majorité des étudiants de l'ESAC étaient étrangers et que peu de candidats belges étaient à niveau, faute d'un chaînon entre les études primaires et secondaires. Vous aviez évoqué la possibilité d'une année préparatoire ou l'organisation, à Anderlecht dans le cadre des écoles de sport, d'une septième année préparatoire pour cette filière. Cette proposition est intéressante, mais nous devons songer également aux enfants qui sortent de la filière des arts du cirque en fin d'école primaire et qui se voient obligés d'abandonner momentanément un projet pédagogique apprécié.

Serait-il envisageable d'entamer une réflexion avec la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la création d'une filière secondaire dédiée au cirque?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement.- Messieurs Tomas et Migisha, je vous remercie pour vos interpellations et le soutien apporté, à travers elles, à l'École supérieure des arts du cirque. Vous rappeliez, Monsieur Tomas, la genèse de celle-ci. Il est vrai qu'il s'agit d'une école méconnue.

Elle jouit pourtant d'une réputation extrêmement bonne dans le milieu. À ce titre, vous rappeliez, Monsieur Migisha, son classement parmi les écoles internationales. J'ajouterai qu'elle possède la particularité d'offrir, au travers de la philosophie des cours qu'elle propose, une approche du cirque tout à fait particulière, extrêmement contemporaine, tournée vers l'avenir et la multidisciplinarité, et reconnue donc à l'échelle mondiale.

Nous devons en être fiers et, parallèlement, faire en sorte qu'elle puisse trouver les moyens de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles. C'est la raison pour laquelle, après avoir trouvé une première possibilité de développement en collaboration avec une école d'Auderghem, nous envisageons effectivement la possibilité de lui donner un cadre qui lui permette de développer l'ensemble de ses activités, en ce compris le spectacle, et ce en un seul et même lieu, identifié comme tel. C'est ce qui explique l'idée de l'implanter sur le site du CERIA. Ce site pourrait en effet être enrichi par la présence de cette institution. J'y reviendrai plus précisément dans mes réponses.

L'école occupe depuis plusieurs années des installations gracieusement mises à sa disposition par les autorités communales d'Auderghem, que je tiens ici une nouvelle fois à remercier. Ces locaux sont situés au sein du centre scolaire du Souverain, un établissement qui héberge également une école maternelle et primaire, ainsi que l'Académie communale de musique Franz Constant.

Si la cohabitation se passe bien depuis des années, il est vrai que la multiplicité des activités se déroulant dans ce même lieu - et parfois dans les mêmes tranches horaires - couplée à une hausse de la population scolaire ces dernières années, commence concrètement à présenter certaines difficultés.

Comme vous le soulignez dans votre interpellation et comme s'en faisait également l'écho l'article du Soir du 29 novembre dernier, nos acrobates commencent à être un peu à l'étroit dans l'établissement scolaire en question.

Se pose donc la question de la relocalisation de l'ESAC, que je soutiens. À mon avis, le CERIA pourrait se révéler une des

meilleures options, mais ce déménagement n'est pas envisageable dans l'immédiat. En effet, les besoins en espace et volume nécessaires à la pratique des arts du cirque sont très spécifiques. De fait, les acrobates ne peuvent être formés dans des salles de classe. De plus, un déménagement de l'ESAC dans un lieu qui satisfasse au cursus aura un coût.

C'est pourquoi nous voulons commander une étude globale portant sur la relocalisation de l'ESAC. Il s'agit ici de lancer une aide à la maîtrise d'ouvrage. Ainsi, en concertation avec la direction de l'école et son corps professoral, le service du patrimoine de la Commission communautaire française a élaboré un cahier spécial des charges relatif à cette mission. Le marché sera lancé dans les prochains jours. Il s'agit d'explorer les différents scénarios de relocalisation qui ont été identifiés.

Il s'agit de l'installation d'un chapiteau sur le site du CERIA couplé à la rénovation du bâtiment 8, c'est-à-dire l'ancienne chaufferie du campus, ou de la construction d'un bâtiment neuf dont la structure reste à définir sur le site du CERIA, ou de l'achat d'un bâtiment existant ailleurs en Région bruxelloise pouvant correspondre aux besoins de l'ESAC et sa rénovation éventuelle.

Les résultats de cette mission sont attendus dans quelques mois; ils devront nous aider à trancher parmi ces trois options. L'objectif reste de pouvoir offrir, dans des délais raisonnables et à un coût mesuré, des conditions optimales d'enseignement aux étudiants comme aux professeurs. La conciliation de ces deux critères nous pousse sur cette voie d'aide à la maîtrise d'ouvrage, dans l'intérêt de l'institution comme de nos finances.

Entre la Commission communautaire française et la commune d'Auderghem, une nouvelle convention a été conclue en 2010. Par cet acte, la commune met à disposition de l'ESAC la moitié du grand hall du centre scolaire plus une quinzaine de locaux affectés aux cours de théorie, de danse et d'acrobatie. Sont également mis à disposition des locaux administratifs, des réserves de matériel ainsi que des salles de douches et de soins. La jouissance des lieux est consentie à titre gratuit pour une durée indéterminée. Il est cependant stipulé que le cédant (la commune) peut récupérer les lieux pour les affecter à une autre finalité d'intérêt général moyennant un préavis garantissant que l'ESAC puisse encore jouir des locaux pour une année scolaire complète.

Le seul réel changement introduit par cette nouvelle convention est l'obligation pour l'ESAC de déplacer ses spectacles hors des murs de l'école, ce qui ne constitue pas un problème. Avant 2010, les représentations se déroulaient dans le grand hall, mais il devenait de plus en plus difficile de concilier ces événements avec les autres cours prodigués dans l'école, notamment par l'Académie de musique. Désormais, les spectacles et répétitions sont délocalisés aux Halles de Schaerbeek, à l'auditorium du CERIA ou sous le chapiteau de l'ESAC situé à Tour & Taxis.

Concernant la position de la commune d'Auderghem, les autorités nous ont confirmé dans un courrier du 12 octobre 2011 ne pas avoir de souhait particulier, dans la mesure où l'ESAC ne s'étendait pas et que les spectacles et répétitions demeuraient délocalisés, ce qui est le cas depuis deux ans déjà.

Il est vrai cependant que les autorités communales ont fait état de difficultés rencontrées en termes de place et d'espace scolaire à Auderghem. Comme pour d'autres communes, l'augmentation de la population scolaire change la donne et des besoins se font cruellement sentir sur le terrain. Les contacts avec les autorités et les services de la commune sont continus et nous essayons de trouver, au cas par cas, des solutions concrètes.

D'après mes récents contacts avec le bourgmestre, la commune ne demande pas à l'ESAC de quitter les lieux. Il s'agit simplement de demandes ponctuelles d'aménagements dans le cadre d'une bonne vie en commun. J'ai signalé à la commune ma volonté de trouver une solution structurelle. Le bourgmestre est bien conscient de ce que cela ne se fera pas du jour au lendemain et, en attendant une solution définitive, ne remet pas en question la présence de l'ESAC sur le site.

Lors de votre précédente interpellation, j'avais évoqué l'idée d'installer à court terme un chapiteau sur le site du CERIA, à l'emplacement de l'ancien terrain de football. Ce projet atypique semblait une bonne opportunité de relocaliser les spectacles de l'ESAC et d'ouvrir le campus sur la ville en y apportant une dynamique nouvelle, parallèlement au nouveau centre de technologies avancées et aux différents projets menés sur les lieux.

L'abandon momentané de ce projet découle essentiellement de problèmes techniques liés à la nature du sol, le campus du CERIA étant situé dans une zone marécageuse. Selon une première étude du sol, l'installation d'un chapiteau à cet endroit pourrait nécessiter la pose d'une chape de béton particulière, reposant sur des pieux s'enfonçant à une quinzaine de mètres de profondeur. Ces contraintes techniques imprévues pourraient avoir pour effet de faire grimper le prix d'une telle opération de plusieurs centaines de milliers d'€.

L'étude citée plus haut devra nous dire si l'option du chapiteau doit être abandonnée ou si sa faisabilité demeure possible à des coûts supportables. J'utilise beaucoup le conditionnel, tant il est vrai que notre administration n'a pas d'expérience en matière de mise en place d'un chapiteau. J'aimerais pouvoir vérifier l'utilité de ces contraintes techniques. C'est la raison pour laquelle nous avons commandé cette étude, afin de pouvoir confronter les points de vue des uns et des autres, compte tenu de la particularité de ce projet en Région bruxelloise.

Concernant votre question sur les autres locaux qui pourraient éventuellement accueillir l'ESAC sur le campus du CERIA, le bâtiment 8 et l'ancienne chaufferie pourraient s'imposer comme tels.

Ce bâtiment industriel à haute valeur patrimoniale pourrait, par ses caractéristiques architecturales, pleinement satisfaire les besoins de l'ESAC. Cependant, la question du coût de rénovation d'un tel bâtiment demeure. L'étude à venir devra également nous éclairer à cet égard.

S'installer dans ce bâtiment présenterait bien des avantages. L'école pourrait ainsi bénéficier des nombreuses autres infrastructures localisées sur le site ou à sa proximité directe, tels l'auditorium, le centre sportif d'Anderlecht ou la piscine, sans oublier toutes les commodités offertes par un campus scolaire.

Enfin, en ce qui concerne l'avenir de l'ESAC, son implantation et son développement, je vous répète que l'école est installée actuellement à Auderghem et que nous avons eu la confirmation que la commune est totalement disposée à continuer à accueillir les infrastructures de l'ESAC et à rencontrer ses besoins en termes d'offre scolaire, tant qu'une solution définitive n'est pas trouvée. Cela permettra à l'école sise boulevard du Souverain de s'étendre et de rencontrer les besoins d'accueil de la population scolaire, tout aussi légitimes.

Je ne reviendrai pas sur les commentaires portant sur la renommée de l'école. M. Migisha, vous avez relayé l'interrogation de M. Hamza Fassi-Fihri. C'est la crème des étudiants qui fréquente cette école. Peu d'écoles et de cours préparent à ces études. C'est la raison pour laquelle nous avons songé à créer une année préparatoire complémentaire.

Je n'ai pas beaucoup plus d'éléments neufs à vous communiquer par rapport aux pistes que j'ai évoquées devant vous il y a deux semaines. Je vous propose de me réinterpeller dans le courant de l'année prochaine à ce propos.

Enfin, si vous aimez ce cirque ou si vous souhaitez le découvrir, l'école organise chaque année un spectacle qui fait la démonstration du travail de ses étudiants de deuxième année. Ce spectacle a lieu entre le 15 et le 18 décembre. Si le cœur vous en dit, je vous encourage vivement à venir assister à ce spectacle, au cours duquel vous pourrez apprécier l'excellence du travail effectué, certes, dans des conditions difficiles. C'est également une occasion d'entrer en contact avec l'ESAC.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je remercie le ministre-président pour ses réponses. Personnellement, j'assisterai au spectacle le samedi 17. Peut-être y serez-vous aussi.

(Rires)

Je suis un peu inquiet de constater que nous nous apprêtons à peine à diffuser un cahier spécial des charges afin de trouver un candidat susceptible de maîtriser l'ouvrage. Il me semble que nous perdons du temps. Un budget de 150.000 € était prévu cette année, mais je suppose qu'il n'est plus réservé à l'ESAC. Les besoins se feront-ils sentir dès 2012? En tout cas, la durée de cette étude m'inquiète.

Par ailleurs, le bâtiment 8 appartient-il en pleine propriété à la Commission communautaire française ou la Vlaamse Gemeenschapscommissie en est-elle copropriétaire en indivision?

Vous avez également évoqué d'autres pistes à suivre. À cet égard, je pense que des bâtiments industriels situés à proximité pourraient servir à l'ESAC.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Christos Doukeridis, ministre-président.

M. Christos Doukeridis, ministre-président du Gouvernement en charge de l'Enseignement.- Contrairement à M. Tomas, je suis plutôt rassuré de savoir que le projet est à l'étude. Je ne pense pas que l'administration puisse apporter des réponses. Il aurait donc, au contraire, été imprudent de nous engager dans un déménagement sous un hypothétique chapiteau, en risquant de devoir nous désister vis-à-vis de la commune d'Auderghem. Cela nous aurait mis en difficulté, de même que les étudiants.

Je préfère donc prendre le temps de mener à bien une étude aussi précise que possible. Des moyens devront certes être dégagés pour analyser les trois scénarios qui se présentent, mais nous ferons des économies sur le développement global du projet et nous pourrions ainsi opérer un choix judicieux entre une nouvelle construction, la rénovation d'un bâtiment existant et la rénovation du bâtiment situé sur le campus du CERIA.

En ce qui concerne l'immeuble 8, nous en sommes effectivement copropriétaires en indivision avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Des discussions ont été entamées avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie et elles ont abouti à des conclusions qui ne justifient pas vos craintes. Nous venons de mener à bien un projet sur le site de l'école d'horticulture et d'autres dossiers d'indivision avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie aboutissent aujourd'hui, alors qu'ils étaient bloqués depuis plusieurs années. Ce ne sera donc pas un obstacle majeur.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Eric Tomas.

M. Eric Tomas (PS).- Je reviendrai sur la question lorsque l'étude aura suffisamment progressé.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

ORDRE DES TRAVAUX

Mme la Présidente.- À la demande du ministre et avec l'accord des auteurs, nous entendrons d'abord les deux interpellations adressées à M. Emir Kir et, ensuite, l'interpellation adressée à M. Benoît Cerexhe.

INTERPELLATIONS (SUITE)

LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME
ET PLUS PARTICULIÈREMENT L'AGRESSION ANTISÉMITES D'UNE JEUNE FILLE DE
13 ANS AU CENTRE SPORTIF DE NEDER-OVER-HEEMBEEK

DE **Mme VIVIANE TEITELBAUM**

À **M. EMIR KIR**, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Le 18 novembre dernier, une jeune fille de 13 ans a été agressée alors qu'elle finissait son cours de sport au centre sportif de Neder-over-Heembeek. Nous avons appris depuis lors que ce cours était organisé dans le cadre de l'école; ce dossier ne relève donc pas directement de vos compétences. Toutefois, j'ai souhaité maintenir mon interpellation, car je souhaitais vous interroger de manière plus globale sur les faits de racisme dans le sport et dans les infrastructures sportives.

La presse s'est fait l'écho des insultes et agressions physiques dont a été victime cette jeune fille. Elle souffre d'une commotion cérébrale et d'une inflammation des vertèbres, mais elle vit désormais surtout la peur au ventre et se trouve en état de choc. Plainte a été déposée.

De tels incidents racistes et antisémites se produisent souvent dans l'indifférence, sans réaction de la part des témoins. Les faits de racisme commis contre les communautés africaines, arabo-musulmanes ou juives nous interpellent. Nous sommes plusieurs à être intervenus pour lutter contre de tels actes dans les clubs de sport.

Lors de la législature précédente j'avais formulé des propositions concrètes et je pense que la situation ne s'est pas améliorée depuis, comme ces faits le confirment encore.

Différentes initiatives ont été mises en place, comme l'action Carton rouge au racisme et la Charte édictant des principes de tolérance et de bonne conduite. Ces initiatives ont le mérite d'exister et nous les soutenons pleinement sur le terrain. Mais, malheureusement, ces faits ont tendance à se reproduire.

En votre qualité de ministre des Sports, avez-vous eu connaissance des faits que je viens d'évoquer? Si oui, comment? Avez-vous des relations avec les écoles qui organisent des activités dans les centres sportifs qui sont sous votre tutelle?

Dès lors que ce problème est récurrent, y a-t-il moyen de mettre quelque chose de plus en place pour sensibiliser à la question et surtout pour condamner toutes ces agressions afin d'enrayer cette spirale infernale, fortement porteuse de violence? Des évaluations des actions entreprises ont-elles lieu, et avec quel résultat?

En ce qui concerne la Charte, pouvez-vous nous dire comment elle est mise en place dans les clubs? Est-elle communiquée aux enfants systématiquement? Comment cette Charte leur est-elle expliquée? Comment cela se passe-t-il concrètement?

Pour reprendre l'exemple de Neder-over-Heembeek, sans qu'il soit évidemment limitatif, est-ce que les élèves des écoles ont accès à cette Charte? Est-ce qu'on la leur explique? Quelles sont les réactions sur le terrain?

Autant de clubs qu'au départ sont-ils encore concernés aujourd'hui? Si le nombre n'est plus identique, pourquoi? Auprès de quels âges cette Charte produit-elle le plus d'impact?

Enfin, il y a quelques années, j'avais fait la proposition de consacrer une heure par saison où une initiation à la citoyenneté des jeunes sportifs. Cependant, dans une dynamique majorité-opposition dont, jeune élue enthousiaste à l'époque, je n'étais guère familière, j'ai déposé une série de propositions sur la contribution à l'éducation, sur le vivre ensemble et sur un accompagnement pédagogique, par exemple au travers d'une visite au musée de Malines. Dans cet hémicycle, nous avons pu les développer.

Bien sûr, ma proposition ne résoudra pas tout et certainement pas l'importation du conflit israélo-palestinien. Il ne faut pas minimiser: il est bien à l'origine de l'incident du 18 novembre. Soit. Mais d'autres problèmes sont plus spécifiquement liés à d'autres communautés.

Globalement, pourrions-nous organiser des activités destinées à contribuer à une sensibilisation, une éducation à la citoyenneté partagée et à la transmission de valeurs de respect?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Vincent Lurquin.

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Est-ce que c'est vraiment ainsi que les hommes vivent? Une petite fille de treize ans qui rentre chez elle avec une amie après son cours de sports rencontre un groupe de quatre autres jeunes filles. On lui dit alors: "Tu es une sale juive". Vous imaginez ce que ces paroles peuvent provoquer dans la tête d'Océane. Qu'elle soit attaquée pour voler son gsm ou son sac de sport, c'est une chose, mais qu'elle soit agressée uniquement parce qu'elle est juive!

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Voler son gsm ou son sac de sport aurait été grave également!

M. Vincent Lurquin (Ecolo).- Je ne crois pas que cela aurait été aussi grave, car, en l'espèce, il y a aussi un problème de compréhension. Océane sait que les tentatives de vol (de gsm, etc.) sont malheureusement quotidiennes dans notre ville. En revanche, des insultes antisémites, c'est quelque chose que l'on peut difficilement comprendre quand on a treize ans. Comment voulez-vous qu'une petite fille comprenne qu'on puisse lui reprocher son caractère juif?

Ainsi que Mme Viviane Teitelbaum l'a souligné, une telle agression est non seulement physique, mais aussi psychique. Pourquoi ce genre d'incident arrive-t-il encore? C'est ce qui doit être considéré comme la base de notre réflexion en termes d'action politique. Non seulement, on la traite de sale juive, mais on lui dit de surcroît: "Retourne dans ton pays!". Comment voulez-vous qu'Océane puisse comprendre de quel pays il s'agit? Ensuite, on l'a giflée et battue. Mais ce n'est certainement pas cela qui lui a fait le plus mal. C'est le fait que c'est elle et non sa copine que l'on frappe, car c'est elle qui est juive. C'est cela qui est inacceptable.

Le politique ne peut feindre de n'avoir rien vu et entendu. Ce type d'agression est inacceptable et condamnable. C'est ce qu'on espérait que l'Histoire avait rejeté dans ses oubliettes, à

savoir l'antisémitisme. Il appartiendra à la justice et non à nous de juger cette affaire. Notre rôle en tant que politiques est de rappeler une chose simple et essentielle: le racisme n'est pas une opinion, mais un délit.

Il y a de nombreuses années maintenant, j'étais président du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX). J'avais alors fait afficher dans toutes les stations de métro une grande affiche qui annonçait: "Le racisme est un délit. Le saviez-vous?".

Je sais bien que vous avez déjà pris des mesures vis-à-vis de cette problématique. Vous avez donné une carte rouge au racisme, vous avez édicté une charte par rapport à la tolérance et la bonne conduite.

Même si cela ne fait pas partie de nos compétences - ce n'est pas parce que nous en avons fini avec les discussions institutionnelles qu'il ne peut y avoir de dialogue entre les différentes entités -, j'aimerais que vous vous rappeliez, si vous rencontrez dans les allées du pouvoir notre nouvelle ministre de la Justice, que nous avons une loi qui fête cette année ses trente ans, la loi dite "Moureaux". Il s'agit d'un outil extraordinaire contre le racisme. Il est important que vous puissiez rappeler que, dans le droit d'injonction que l'on va avoir, il s'agit là de réalités transversales. Il convient de rappeler qu'il est important que le Collège des procureurs généraux fasse de la lutte contre le racisme une priorité. Il s'agit en effet d'un point essentiel et, actuellement, cette loi est en déshérence.

Vous savez qu'ont eu lieu à Bruxelles les assises d'un groupe de travail juridique paneuropéen contre le racisme. En effet, les lois seules n'éliminent pas l'antisémitisme. Il y a un grand besoin d'éducation, il faut développer les programmes scolaires qui dénoncent l'antisémitisme. Il s'agit donc de devoirs d'éducation ainsi que de compréhension. On ne peut pas dire que l'on n'a rien entendu, mais il faut se dire que le raciste, toujours, se trompe de colère. Il faut dénoncer, certes, mais il faut aussi comprendre pourquoi dans la bouche d'une petite fille, il y a des mots aussi inaudibles.

Pour ce faire, il convient de reprendre le dialogue et d'accepter également de dire, comme le rappelait Mme Teitelbaum, que de l'autre côté de la rue, des enfants vivent avec le frère jumeau de l'antisémitisme: la xénophobie qu'il faut également dénoncer et juger.

Je me rallie donc aux questions de Mme Teitelbaum, mais en ajouterai peut-être une à l'attention plus particulière de notre ministre-président. Il nous a rappelé que, lorsqu'il était président de notre Parlement, il avait entrepris une action par rapport à Auschwitz. Nous sommes le pouvoir organisateur dans plusieurs écoles. Ne pourrait-on pas aussi aujourd'hui, décider que demain, les programmes d'étude sur la Shoah dispensés dans les écoles intègrent cette dimension pour perpétuer ce devoir de mémoire au moment où les témoins viennent à disparaître.

Il me semble que ce serait important, car cela devrait permettre de comprendre Océane, de lui montrer que le monde politique a compris quelle était sa douleur, mais cela permettra aussi peut-être à cette petite fille qui l'a agressée de comprendre que devenir adulte, ce n'est pas opposer les identités entre elles, mais, au contraire, de faire en sorte qu'elles soient complémentaires.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et du PS)

Mme la Présidente.- Je tiens simplement à signaler que, chaque année, le Parlement francophone bruxellois emmène 1.000 jeunes Bruxellois visiter le fort de Breendonk et le musée juif de Malines. Ces jeunes font ensuite partie d'un jury pour un festival de courts métrages de lutte contre le racisme.

C'est toujours un événement magnifique. Nous participerons cette année au Train des 1.000 qui ira à Auschwitz.

La parole est à M. Serge de Patoul.

M. Serge de Patoul (FDF).- Lutter contre l'antisémitisme et, plus généralement, le racisme est un combat quotidien, qui doit être mené sans relâche et à tous les niveaux. Je m'inscris donc totalement dans l'esprit des deux interventions précédentes.

L'interpellation de Mme Teitelbaum est adressée au ministre des Sports parce que cet incident a eu lieu dans un centre sportif bruxellois et que différentes initiatives ont été prises pour dénoncer le racisme dans le sport, mais elle aurait très bien pu s'adresser au ministre de la Cohésion sociale. Des débats sur cette question se sont tenus dans d'autres cénacles. Cela se comprend tout à fait, dans la mesure où il s'agit d'une problématique qui nécessite des réponses à plusieurs niveaux: justice, intérieur, Centre pour l'égalité des chances, enseignement, éducation et suivi des plaintes au niveau de la police.

Ce cas n'est pas unique. D'autres enfants juifs en sont arrivés à ne pas trouver d'autre issue que de changer d'école pour se retrouver dans un environnement moins hostile à leur égard. Ce fut dernièrement le cas d'une jeune fille de seize ans, Camille, qui a quitté l'École européenne pour rejoindre une école secondaire juive, après avoir été harcelée pendant deux ans sur la base de sa religion. Force est donc de constater que ce n'est pas l'exclusivité d'un milieu ou d'un autre. La problématique est générale et des faits similaires visent d'autres types de population.

Ces deux exemples dégagent quelque chose d'inacceptable dans une démocratie comme la nôtre, à savoir que les victimes de tels actes se sentent obligées de changer d'école, ce qui n'est pas anodin, en espérant trouver le calme et s'extraire des ennuis. Pendant ce temps, si des punitions sont données aux agresseurs et aux harceleurs, ce sont les victimes qui ressentent le plus la punition, puisque ce sont elles qui sont directement sanctionnées.

Le besoin d'éducation est donc évident. Je me permets de reprendre ce qui a été exprimé à cette même tribune, il y a 24 heures, lors de l'intervention du professeur Thomas Gergely. Il soulignait que partir du particulier pour généraliser était le meilleur moyen pour construire des préjugés. La construction de ces préjugés constitue bien souvent une contribution malheureuse, catastrophique, à nos attitudes d'exclusion, qui peuvent mener à des attitudes de racisme.

Il y a donc indiscutablement un besoin de pouvoir enseigner et, par ce biais-là, dénoncer cette construction de préjugés et la manière dont ils se façonnent, parce que, comme dit l'adage populaire, un homme averti en vaut deux. Comprendre la construction d'un préjugé, dénoncer cette construction, c'est en réalité construire la prévention par rapport à des actes de racisme que, je pense, nous dénonçons tous.

Dans un État de droit comme le nôtre, les principes fondamentaux doivent être respectés et les lois en vigueur doivent être appliquées. Cela ne devrait pas être aux victimes de changer leur comportement et subir une double peine. En l'espèce, l'agresseur ou le harceleur sera sanctionné. Mais cela s'arrête là. Et, pour la victime, il y aura le changement d'école. Ce sont plutôt les auteurs d'actes qui doivent être punis et être amenés à changer de comportement. La punition doit être avant tout éducative pour faire évoluer notre société.

Nous parlons plus particulièrement ici d'antisémitisme, mais ce dernier phénomène ne doit pas cacher les autres formes de racisme présentes chez nous.

En Belgique, des lois existent pour lutter contre le racisme et le négationnisme. Il s'agit des lois de 1981 et 1995. Elles doivent être appliquées et, pour ce faire, les différents niveaux de pouvoirs compétents - police, justice - doivent y accorder un traitement et une attention particuliers. Cela a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une résolution relative à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, votée au Parlement bruxellois sous la précédente législature.

Je ne vais pas revenir ici sur le dispositif de cette résolution, que vous pourrez tous trouver dans les archives du Parlement. Encore faut-il la mettre en application. Je ne doute pas que c'est la volonté de tous.

Nous demandons que des opérations de sensibilisation soient organisées en matière de préjugés, car ces derniers mènent à la catastrophe. Notre réseau d'enseignement doit y contribuer et le gouvernement doit veiller à l'application de la résolution que notre Parlement a votée.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Au nom de mon groupe, je souhaiterais intervenir brièvement sur le cas évoqué.

Nous regrettons de tels incidents et nous les condamnons sans appel. Le respect de l'autre doit rester un principe essentiel de nos relations individuelles et sociales.

Les comportements racistes révèlent, avant tout, un manque d'intelligence et d'éducation, ainsi qu'une grande bêtise. Et ils peuvent porter gravement atteinte aux personnes et aux relations entre individus.

Tous les acteurs de cette problématique doivent rester vigilants. Nous ne ferons pas porter au gouvernement la responsabilité d'un tel incident, cela n'aurait pas de sens. Et vous n'apporterez pas seul la solution au problème. La Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre de ses missions d'éducation, est en première ligne. Chacun doit, selon ses compétences, rappeler aux parents la nécessité d'éduquer leurs enfants au respect de l'autre. La justice doit intervenir pour condamner de tels actes.

Mais nous croyons que, dans le cadre de ses compétences, la Commission communautaire française restera vigilante en termes de prévention pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Les actes de violence sont un fléau à endiguer. Cependant, le sujet du jour porte sur des actes qui laissent un goût encore plus amer puisqu'il s'agirait de violences liées à l'origine ou aux convictions d'une personne.

L'agression du 18 novembre dernier contre une élève de l'athénée des Pagodes est inadmissible. À ce titre, je dois avouer que, fort heureusement, les pouvoirs publics ont développé un arsenal législatif qui a pour but de répondre de manière circonstanciée à de tels actes. Je ne vous énumérerai pas ici toutes ces mesures, mais j'épinglerai la loi du 30 juillet 1981, dite "loi Moureaux" qui tend à réprimer certains actes inspirés par le racisme, l'antisémitisme ou la xénophobie.

Depuis que j'ai la responsabilité du sport, je n'ai cessé de lutter contre les comportements inappropriés dont les plus graves: les attaques racistes et antisémites. C'est fréquemment à la suite d'événements repris par la presse ou la

télévision, comme d'ailleurs d'interpellations parlementaires, que nous avons réagi. Pourtant, les plus graves correspondent au racisme ordinaire et à l'antisémitisme ordinaire, vécus au quotidien et dont on ne parle pas.

Avec les moyens qui sont les miens, j'ai développé diverses initiatives dont la dernière en date est le Plan fair-play, destiné à répondre à un réel besoin et que je compte poursuivre tant que je resterai compétent en cette matière.

Pour ce qui concerne l'agression du 18 novembre, je déplore et condamne vivement cet acte lâche commis à l'encontre d'une adolescente de 13 ans.

L'altercation s'est déroulée dans le cadre scolaire, en dehors du centre sportif, à la suite du cours de sport. Évidemment, j'ai pris contact avec l'échevine de l'Instruction publique de la commune de Bruxelles-Ville, Mme Hariche, afin d'être informé des mesures prises.

Je dois à la vérité que l'information m'a été communiquée en commission budgétaire, puisque, ces jours derniers, j'ai particulièrement travaillé dans ces commissions. Mme Teitelbaum m'a signalé l'incident quelques heures à peine après qu'il s'était produit.

Il me faut ajouter que l'enfant qui a proféré des insultes est également un enfant en souffrance et en difficulté. Il convient donc de lui porter également attention et de réaliser un travail éducatif, social et psychologique à son égard. Tout auteur de tels actes doit faire l'objet d'un accompagnement.

Il apparaît que le conseil de classe de l'athénée des Pagodes a pris ses responsabilités en décidant d'exclure définitivement l'élève auteure d'insultes et de coups et d'exclure temporairement l'élève auteure d'insultes uniquement.

En outre, Mme Faouzia Hariche et son département de l'Instruction publique sont bien conscients de l'importance de ce type de problème et souhaitent approfondir la sensibilisation des jeunes en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dans ce cadre, ils développent de nombreuses actions et assurent un accompagnement psychosocial.

En tant que membre du Gouvernement de la Commission communautaire française en charge des Sports, je n'ai pas dans mes compétences la tutelle sur les centres sportifs communaux. Les communes en assument l'entière responsabilité. À leur demande, la Région intervient dans le subventionnement de leurs infrastructures sportives. Il n'y a donc pas de lien hiérarchique entre les centres sportifs communaux et moi-même. Cependant, cela ne veut pas dire que nous n'intervenons pas et que nous n'exerçons pas une certaine autorité morale sur les communes et les gestionnaires des centres.

D'après les informations qui me parviennent, il ne semble pas y avoir une recrudescence des actes de racisme et d'antisémitisme au sein de nos centres sportifs et de nos clubs. Ce qui nous avait surtout frappés, et nous en avons d'ailleurs débattu, ce sont les actes de violence qui se développent dans notre pays. À titre d'exemple, je rappelle le cas de ce parent qui n'avait pas apprécié que son enfant soit placé en équipe réserve et qui avait poignardé l'entraîneur du Black Star. Ce fait divers nous avait beaucoup choqués et nous avions alors décidé d'élargir les actions de sensibilisation en matière de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie à la prévention de la violence. Cette dernière, notamment verbale, existe bel et bien.

Le Plan fair-play dans le sport, et dans le football tout particulièrement, est développé avec toute une série de partenaires: le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, le Panathlon Wallonie-Bruxelles, qui est garant des valeurs du sport et qui est particulièrement attentif à l'organisation d'animations dans les clubs sportifs, et l'Union belge de football. Comme je l'ai rappelé très récemment en commission budgétaire, le fait que l'Union belge soit aussi présente est indispensable. En tant qu'autorité officielle du football, elle est forcément partie prenante en matière de fair-play dans le sport.

Lors de la dernière séance plénière, j'ai rappelé une série de points relatifs au Panathlon. Les 26 animations qui sont en cours durent 45 minutes et consistent en une série de jeux et de dialogues, alimentés par des supports ludiques et des vidéos. Les axes forts sont la mise en valeur du fair-play, du respect, de la fraternité, de l'émotion et de la participation. Au travers de ces cinq thèmes, les animateurs amènent les enfants à réfléchir au sens de leurs actes tout en s'amusant. À la fin de chaque animation, ils reçoivent la fameuse "Charte des droits de l'enfant dans le sport" et un poster intitulé "Le but, c'est de participer", réalisé par un enfant. Les parents présents pendant ces animations sont invités à signer la Charte.

Jusqu'à présent, nous nous étions limités à travailler avec les encadrants des clubs sportifs, les responsables de la fédération et les enfants. Or, les parents jouent un rôle réel dans les enceintes sportives. L'exemple de ce qui s'est passé au mois de février dernier montre que les parents, par leur comportement, sont parfois les premiers incitateurs d'actes de violence ou de racisme. Il fallait donc aussi s'en préoccuper et c'est là que réside la spécificité du nouveau Plan.

De son côté, le Centre pour l'égalité des chances organise des formations destinées aux encadrants (entraîneurs et dirigeants des clubs). Celles-ci ont été programmées pour les mois de novembre et de décembre. Au niveau du contenu de ces formations, diverses notions sont abordées à partir d'exemples très concrets tirés de la pratique des entraîneurs : l'identité, la diversité, les stéréotypes, les préjugés et la discrimination, le fair-play et le respect, ou encore l'empathie. À l'issue de la formation, les entraîneurs devraient être mieux outillés pour répondre à des propos discriminatoires, qu'ils émanent d'enfants, de parents, d'autres entraîneurs ou de l'arbitre.

À l'issue de la saison sportive, nous ne manquerons évidemment pas d'évaluer toutes les actions menées dans le cadre du Plan fair-play. Le prolongement de cette politique est une nécessité et nous avons bien fait de l'élargir de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie à la violence. Ce qui s'est passé très récemment démontre en effet que l'on en arrive vite à du racisme ou à de l'antisémitisme et que ces phénomènes existent encore.

Je l'ai souvent dit, le sport incite à la convivialité et à la fraternité lorsqu'il est bien pratiqué. Toutefois, lorsqu'il est pratiqué dans de mauvaises conditions, il peut générer de la violence, du racisme et conduire au rejet de l'autre. Nous devons nous employer à endiguer ce fléau.

Je considère cette lutte comme prioritaire dans le cadre de mes politiques. Je vous rejoins d'ailleurs quant à l'idée que c'est avant tout dans le cadre du programme scolaire que le travail d'éducation à la tolérance et à la citoyenneté responsable doit se faire.

Cette question est évidemment également abordée dans les programmes portés par Charles Picqué dans le cadre de la Cohésion sociale. Nous ne manquerons pas de nous concerter, ni de rappeler cet élément dans le cadre des conférences interministérielles avec le ministre de la Justice, afin qu'on accorde une plus grande attention à ces

phénomènes, et pas seulement quand ils sont rapportés par la presse.

(Applaudissements)

M. la Présidente.- La parole est à Mme Viviane Teitelbaum.

Mme Viviane Teitelbaum (MR).- Je remercie le ministre pour ses réponses. En évoquant cet incident, je souhaitais élargir le débat, car tous les actes racistes ont la même gravité.

Il est décourageant de constater que des éléments extérieurs viennent brouiller les programmes que nous mettons en place. En l'espèce, c'est l'âge des victimes et des agresseurs qui nous inquiètent, pour des actes d'une telle violence. Peut-être devrions-nous nous interroger sur les programmes mis en oeuvre et envisager de les remettre en adéquation avec leur contexte.

Le rôle des parents est fondamental, vous l'avez souligné. Les insultes lancées par les agresseurs n'ont pas été apprises à l'école: elles auront été lues ou entendues à la maison. Même avec la meilleure volonté du monde, les politiques ne peuvent agir sur tous les paramètres au travers de programmes. Dans le cas présent, l'importation du conflit israélo-palestinien est réelle.

Malgré l'existence de chartes, des propos racistes s'expriment à de nombreuses occasions, notamment lors de matches de football.

La violence verbale et les insultes sont une réalité. C'est outrancier et décourageant, car les effets des programmes restent limités.

La condamnation politique des faits est importante. J'ai lancé mon coup de gueule parce que je trouvais dramatique toute absence de condamnation d'un acte d'une violence inouïe, précédé d'une année d'insultes et de visites du père auprès de la direction, puis suivi de plusieurs journées de menaces proférées par sms. Cet acte est à situer dans un contexte très large et il ne faut pas le considérer comme un incident ponctuel.

Voilà pourquoi il est important que toutes les femmes et tous les hommes politiques qui œuvrent à l'amélioration du vivre ensemble et de la société condamnent et sanctionnent haut et fort ce type d'incident raciste ou antisémite, quel qu'il soit. C'était important de le faire.

Je vous en remercie. Selon moi, la réaction devrait même être immédiate, sans attendre une interpellation au parlement. Cela fait partie de notre rôle. Puisque c'est fait, je peux témoigner de ma satisfaction.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

LE CADASTRE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES
EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

DE M. PIERRE MIGISHA

A M. EMIR KIR, MINISTRE EN CHARGE DU SPORT

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Avant de pouvoir parler de la pratique du sport et de notre objectif commun de la favoriser, l'augmenter et la rendre accessible à tous, jeunes et moins jeunes, valides et non-valides, nous devons faire le point sur ce qui existe et est accessible. Il ne faut d'ailleurs pas se limiter à ce qui est *stricto sensu* sous la coupole de la Commission communautaire française: dans une ville-Région

comme Bruxelles, une vision globale est nécessaire. Les citoyens, eux, n'ont pas le souci de comprendre ce qui dépend de telle ou telle institution. Ce qui les intéresse avant tout, c'est de disposer d'informations concrètes sur les infrastructures auxquelles ils aimeraient avoir accès.

Il m'a été rapporté que l'asbl Peps Sport aurait reçu, au mois de juillet de cette année, un subside de 80.000 € afin d'établir un cadastre qui analysera l'offre et la demande en matière sportive sur l'ensemble des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Selon mes informations, y seraient répertoriées toutes les infrastructures sportives, privées comme publiques, avec un découpage par commune, ainsi que leur taux d'occupation, mais aussi un inventaire des clubs, comprenant leur localisation et leur fiche d'identité.

Ceci rencontre la volonté de la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française, puisque le gouvernement s'y engage à "finaliser un cadastre des activités sportives privées et publiques accessibles aux Bruxellois, en y incluant une évaluation de l'accessibilité aux personnes handicapées". Ce dernier point est très important. Il y a là encore un important travail de sensibilisation à accomplir.

Nous devons non seulement vous sensibiliser à ce besoin d'accessibilité, mais aussi sensibiliser les responsables des lieux de pratique sportive et des clubs. Ces derniers doivent réaliser des aménagements lorsqu'ils sont nécessaires et que les moyens sont disponibles.

Par ailleurs, puisqu'il serait selon moi nécessaire d'avoir une vue globale du maillage sportif bruxellois, il me semble intéressant de savoir comment cela se passe en Région wallonne. Cette dernière, via le service Infrasports, a développé depuis quelques années déjà l'outil informatique Cadasport. Cette base de données informatisée recense l'ensemble des infrastructures sportives accessibles au public.

Ce cadastre crée une synergie importante entre la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, puisque cette dernière pourra reprendre toutes ses infrastructures sportives. Je me réjouis de cette initiative, qui va permettre une vision intégrée de l'offre d'infrastructures sportives sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le site de l'asbl Peps Sport indique que le "cadastre du sport de la Région bruxelloise est en cours". J'aurais dès lors souhaité savoir si une date avait déjà été fixée pour l'inauguration de la cartographie et si un échéancier avait été mis en place pour la mise en ligne de ces informations. Pourriez-vous également me préciser si, comme le stipule la déclaration de politique générale de la Commission communautaire française, le degré d'accessibilité de ces infrastructures sera indiqué dans le cadastre?

Comment est communiquée l'information portant sur les différentes manières dont nos habitants pourront avoir accès à ce portail? Si ce dernier ne jouit pas d'une publicité suffisamment large, il ne sera que peu utilisé.

J'apprécie aussi cette vision intégrée de Cadasport. C'est en quelque sorte une autre forme d'intégration intéressante à ce niveau-là.

Au niveau bruxellois, qu'en est-il des infrastructures qui relèvent de la Vlaamse Gemeenschapscommissie? Est-ce qu'il est prévu aussi d'obtenir au final un cadastre complet reprenant ces infrastructures?

Tout un chacun ne partage pas nos moyens ou notre intérêt, parce que nous sommes conscients de ce qui dépend de telle ou telle institution. Dès qu'existe une possibilité de pratiquer une discipline, même si cela dépend d'un autre niveau de pouvoir, en l'occurrence ici la Vlaamse Gemeenschapscommissie, il est intéressant de communiquer l'information et les possibilités d'accès de nos concitoyens à telle ou telle installation.

Je crois vraiment qu'il y a un souci de coordination à la fois intrabruellois, avec la Vlaamse Gemeenschapscommissie, et avec la Wallonie aussi, dans le cadre de la structure Cadasport. Si nous parvenons à relier tout cela, ce serait intéressant.

Où en sommes-nous au niveau de cette commande à l'asbl Peps Sport?

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Emir Kir, ministre.

M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.- Le cadastre de l'offre sportive à Bruxelles sera un cadastre qualitatif et quantitatif de l'ensemble de l'offre sportive en Région de Bruxelles-Capitale. Il ne se limitera pas aux seules infrastructures. L'objectif est d'obtenir une vue globale de toutes les données relatives à des infrastructures sportives appartenant aux communes, à la Commission communautaire française, à la Vlaamse Gemeenschapscommissie, à la Région ou privées, mais aussi des clubs sportifs.

Il s'agit d'une première en Région bruxelloise. Nous travaillons donc sur un projet ambitieux qui nous permet de dépasser le cadre de la Commission communautaire française au sens strict en proposant une démarche intégrée. Ce cadastre constituera selon nous un outil de gestion pour les politiques et une source d'information pour les Bruxellois. Les données récoltées seront publiées sur internet afin d'informer la population sur l'offre sportive à Bruxelles.

L'asbl Peps Sport a été chargée par le Gouvernement de la Région d'établir ce cadastre, car elle a déjà réalisé ce genre d'initiative, notamment à Molenbeek où elle avait mené une étude similaire. Elle dispose donc de l'expérience et du savoir-faire en la matière. Cette étude est financée par la Région: j'en ai fait la demande et le gouvernement l'a approuvée.

Au niveau des entités politiques, elle englobe donc la Commission communautaire française, la Vlaamse Gemeenschapscommissie, les communes et la Région. Un comité d'accompagnement a immédiatement été composé avec des représentants de la Région, de la Commission communautaire française et de la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Celui-ci se réunit régulièrement (quatre fois jusqu'en décembre 2012) pour constater l'état d'avancement des travaux.

Il s'agit d'une coopération inédite entre tous les niveaux de pouvoir bruxellois dans le but d'avoir une vision globale du sport à Bruxelles. Je dois d'ailleurs souligner l'enthousiasme des services administratifs de chaque institution, très satisfaits de pouvoir échanger leurs informations et de trouver un lieu de dialogue.

Ce vaste travail est donc une récolte de toutes les données relatives au sport en Région bruxelloise. Il est prévu qu'il se termine en décembre 2012. La mise en ligne des informations sera réalisée dans la foulée.

Pour ce qui concerne les infrastructures, l'accessibilité sera précisée ainsi que de nombreuses autres informations utiles au citoyen et/ou au club: capacité de l'infrastructure,

localisation, présence de douches, de vestiaires et de cafétéria, responsable de l'infrastructure ...

On l'aura compris, les infrastructures flamandes seront également présentes dans le cadastre. C'est une première.

Pour ce qui concerne les clubs sportifs, chacun d'eux disposera d'une fiche de renseignements complète permettant d'informer le citoyen sur l'adresse, le responsable, le classement et le montant de la cotisation, entre autres.

Il est prévu d'effectuer une mise à jour annuelle de ces données. Le Comité d'accompagnement planche également sur cette question importante. Pas question de s'arrêter à l'étude et au cadastre.

En outre, des informations pertinentes pour les décideurs politiques seront récoltées. Elles donneront une vision de la réalité de la politique sportive et permettront de mieux définir l'offre sportive par l'analyse des données: disciplines manquantes dans telle commune, absence de club réservé aux jeunes femmes. Les manques seront plus aisément détectables: nous identifierons les forces et les faiblesses de nos dispositifs.

Ce sera alors l'occasion d'élaborer un nouveau plan des infrastructures qui tiendra compte du cadastre. C'est l'objectif recherché.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à M. Pierre Migisha.

M. Pierre Migisha (cdH).- Je remercie le ministre pour ses réponses et pour le calendrier annoncé. Le projet sera donc finalisé au plus tard au début de l'année 2013.

En ce qui concerne la fin du processus, avec la mise en ligne, nous devons être très vigilants en termes de communication. En effet, cet outil sera fondamental dans le choix des nouvelles infrastructures sportives, mais il permettra également de mieux informer leurs utilisateurs.

Comment allez-vous procéder? Des publications sont-elles prévues, en plus du site internet? J'imagine que ces points seront abordés par le Comité d'accompagnement. L'outil ne sera efficace que s'il est connu de tous.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE **Mme CAROLINE PERSOONS**

À **M. BENOÎT CEREXHE**,
MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

ET À **Mme EVELYNE HUYTEBROECK**,
MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- La semaine dernière, la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (FEBRAP) fêtait son 20^e anniversaire en organisant un colloque consacré à l'emploi des personnes handicapées, sur le thème "Bruxelles est-elle adaptée à l'emploi des personnes handicapées?". Ce colloque répondait très clairement à une demande des entreprises de travail adapté de pouvoir participer, comme toute entreprise, aux politiques économique et commerciale de la Région bruxelloise.

Monsieur le ministre de l'Économie, lors de ce colloque, des ateliers ont permis la rencontre des divers secteurs liés à l'économie avec les entreprises de travail adapté. De fait, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, il s'agit de casser les barrières séparant la politique des personnes handicapées des autres politiques.

Lors du débat, qui a consisté pour certains d'entre nous en un jeu de questions-réponses, la question de l'engagement des personnes en situation de handicap dans les administrations a été posée. Nous avons ainsi appris que la Commission communautaire française ne dispose toujours pas d'un arrêté propre qui fixe un quota de recrutement et d'engagement de personnes handicapées dans ses services. Il me semblait pourtant, sans avoir vérifié sa parution au Moniteur belge, que l'arrêté avait été officiellement annoncé.

Après vérification, il s'avère que lors d'une conférence de presse de mars 2009, la ministre Huytebroeck, pour le Gouvernement francophone bruxellois, s'était réjouie de l'adoption en première lecture d'un arrêté qui *"établit un quota minimum de 5% de recrutements et d'engagements de personnes handicapées dans les services mêmes de la Commission communautaire française, soit un emploi sur vingt réservé à une personne handicapée. À la différence de ce qui se fait dans les autres Régions du pays, l'arrêté impose que la Commission communautaire française désigne, sur base volontaire, un ou plusieurs agents qui seront chargés de l'accompagnement des nouvelles personnes engagées. Ils pourront émettre des avis à la demande ou avec l'accord des personnes handicapées pour toutes les matières relatives au déroulement de leur vie professionnelle et de leur carrière (accueil et intégration dans le service, formation, évaluation, accessibilité des locaux, etc.)"*.

Cet arrêté a été plusieurs fois annoncé et médiatisé. En réponse à une interpellation qui remonte à 2010, le gouvernement a répondu: *"Dans les administrations, un quota a été imposé. Ainsi, les administrations régionales ont essayé de faire de la sensibilisation"*. Mme Huytebroeck disait: *"Dans notre service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE), à la Commission communautaire française, nous atteignons déjà les 3%, mais je travaille également avec le ministre Cerexhe, en charge de la Fonction publique, à la rédaction d'un texte proposant une augmentation de ces quotas à la Commission communautaire française"*.

De même, en décembre 2010, lors de la discussion du budget 2011, le gouvernement annonçait: *"Un arrêté à ce sujet est toujours en discussion. Il pose quelques problèmes d'applicabilité, entre autres en termes de protection de la vie privée. Le ministre insistera néanmoins auprès de tous les services compétents pour que cet arrêté voie le jour à court terme et que, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, la Commission communautaire française soit un exemple dans cette matière. L'objectif fixé par l'accord de majorité, à savoir un taux de 5% de personnes handicapées engagées ou recrutées au sein des services du gouvernement, doit être atteint avant la fin de la législature"*.

Comme nous fêtons la mi-législature, je voudrais savoir où en est cet arrêté fixant un quota de 5% de personnes handicapées engagées ou recrutées au sein des services du gouvernement. Pourquoi celui-ci n'a-t-il pas encore adopté cet arrêté, annoncé depuis deux ans? Quelles sont les difficultés rencontrées? Une coordination est-elle prévue entre le service PHARE, responsable de la politique menée en faveur des personnes handicapées, et les administrations communales pour qu'y soit également encouragé l'engagement de personnes en situation de handicap, alors que le quota n'y est pas non plus atteint? Quelle est la mission du service PHARE à cet égard?

Enfin, je voudrais évoquer la question de l'accompagnement et de la formation des personnes présentant un handicap plus lourd et qui sont engagées par une administration. Lors du colloque de la FEBRAP, on a évoqué l'idée de confier aux formateurs des entreprises de travail adapté le suivi des personnes en situation de handicap qui seraient engagées pour un travail précis ou plus long dans les administrations. Y réfléchit-on?

En outre, j'ai rencontré plusieurs jeunes non-voyants qui ont été engagés par la police fédérale dans le cadre des services d'écoute. Ils étaient très heureux de jouer un rôle social et d'avoir un travail. Cela me paraît en effet très important. Ils m'ont également expliqué que les examens avaient été conçus et adaptés à leur handicap par le Selor. Dès lors, ne devrait-on pas collaborer avec le Selor lors du recrutement de personnes présentant une déficience, quelle qu'elle soit?

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Dominique Braeckman.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo).- La personne ayant un handicap, comme n'importe quel autre membre de la société, se reconnaît, vit et se présente à travers de nombreuses qualifications au rang desquelles le handicap n'est, le plus souvent, ni la première, ni la principale des particularités.

Ainsi, l'immense majorité des personnes vivant avec un handicap ont le souhait de pouvoir participer à la vie sociale, culturelle et économique, dans toute la mesure des capacités, de l'intelligence, des qualités et valeurs propres à chacune d'entre elles.

Cela implique de disposer de moyens de subsistance permettant de compenser le handicap et les coûts qu'il représente, ainsi que la possibilité de s'insérer dans les lieux de vie non spécifiquement protégés, des lieux de vie que nous pouvons partager, avec ou sans handicap.

Un de ces aspects se lit au niveau de l'emploi, car nous sommes outillés en Belgique. Ainsi, un arrêté royal datant de 1977 détermine pour les provinces et les communes un pourcentage d'emplois à destination de personnes handicapées, soit un emploi pour 55 équivalents temps plein. Une norme de 2% s'est ainsi établie dans la fonction publique de la Région bruxelloise. Au niveau fédéral, c'est une norme de 3% qui est fixée.

Cette problématique nous concerne tous et beaucoup de questions posées à ce sujet font apparaître que, dans les diverses institutions régionales, cette norme n'est globalement pas respectée.

Ceci étant, il semble qu'à la Commission communautaire française la situation en soit davantage respectueuse, notamment au niveau des réglementations que je viens d'énoncer. Notamment aussi de l'esprit de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Il s'agit de textes auxquels la Commission communautaire française et la Région ont adhéré pleinement. Cette convention stipule une base d'égalité pour le droit au travail, la possibilité de gagner sa vie en accomplissant un travail librement choisi ou accepté sur un marché du travail et dans un milieu de travail ouvert, favorisant l'inclusion des personnes handicapées.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics doivent favoriser l'exercice du droit au travail. Cela signifie le rejet de toute discrimination fondée sur le handicap, la garantie d'une protection juridique et, surtout, toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que des aménagements raisonnables soient apportés.

Pour ce qui concerne la Commission communautaire française, la question a souvent été posée, notamment à l'époque - propice pour ce type de sujet - des travaux budgétaires.

Cette année encore, j'ai lu dans le compte rendu de la Commission du budget à laquelle je n'ai pas participé que vous aviez évoqué les 23 personnes handicapées (qui se sont déclarées comme telles) travaillant dans les services centraux de l'administration de la Commission communautaire française. Cela représente environ 5 % des agents, soit le taux prévu par l'accord de gouvernement. Par ailleurs, vous indiquez dans votre réponse à une question de Mme Anne Herscovici qu'une attention soutenue à l'intégration des personnes handicapées au sein de l'administration est maintenant concrétisée par l'adoption, en première lecture, d'un arrêté fixant à 5% le taux de recrutement des personnes handicapées au sein des services.

Quand ira-t-on plus loin que l'adoption en première lecture, et quand cet arrêté sera-t-il définitivement adopté en Collège par le gouvernement et promulgué?

L'intégration de ces personnes dépend bien entendu de la capacité des responsables de chacun des services dans lesquels elles ont été engagées à les soutenir et à les intégrer au mieux. De manière plus qualitative, disposez-vous d'une évaluation du vécu des agents déjà en place et engagés selon ce quota?

Constate-t-on aussi ce très bon score de 5% dans les services à gestion séparée et organismes d'intérêt public dépendant de la Commission communautaire française tels que, notamment, l'enseignement ou Bruxelles Formation? Si tel n'est pas le cas, quelles actions sont imaginées pour y parvenir?

Ceci étant, la question de l'inclusion par l'emploi mérite qu'un autre axe soit investigué par l'administration et les autres services émanant de la Commission communautaire française. Mme Caroline Persoons faisait allusion au colloque de la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (Febrap). Il y fut beaucoup question de marchés publics et de leur ouverture aux entreprises de travail adapté (ETA).

Les ETA sont des entreprises qui ont fait le pari de la mise au travail des personnes fragilisées dans un contexte économique peu clément.

Le constat a été fait d'un faible intérêt dans les marchés publics, entre services publics et ETA malgré le fait que des dispositifs législatifs existent. Par exemple, un dispositif législatif permet aux organismes soumis aux règles sur les marchés publics d'encourager les soumissionnaires tels que les ETA via des clauses sociales de réservation de marché ou de parties de marché. Par ailleurs, il est également possible, dans le cas de marchés en procédure négociée sans publicité, de faire figurer les ETA parmi les soumissionnaires. Voilà pour moi des pistes intéressantes.

À cet égard, pouvez-vous me dire dans quelle mesure les marchés publics de la Commission communautaire française intègrent les ETA dans leurs appels d'offres?

Peut-être votre réponse sera-t-elle positive et cela se pratique-t-il déjà fortement. Mais, si tel n'était pas le cas, n'y aurait-il pas lieu de favoriser le "matching" entre les ETA et nos administrations? Les marchés publics ne sont pas toujours facilement réalisables. Il y a souvent des maladroites involontaires des rédacteurs qui rendent ces marchés publics inabordables aux ETA.

Il faut vraiment essayer de favoriser cette rencontre entre les services publics et les ETA, non seulement au sein de la

Commission communautaire française, mais aussi des services régionaux, des communes, etc.

Où en est cette réflexion, où en sont les actions qui permettraient aux ETA, qui sont quand même subventionnées par la Commission communautaire française, d'avoir accès de façon plus aisée à un monde qui leur échappe un peu?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle (cdH).- Toutes les formations politiques présentes dans ce Parlement ont pu assister la semaine dernière au colloque de la Febrap, qui nous a rappelé la nécessité d'une politique coordonnée en matière d'emploi pour les personnes handicapées.

Selon une étude réalisée pour le compte du Service public fédéral Personnel et Organisation, de nombreuses personnes handicapées ont pu bénéficier d'un emploi grâce à la politique de quotas. D'une manière informelle, vous aviez déclaré en commission que plus d'une vingtaine de personnes étaient, à la Commission communautaire française, occupées sous ce statut. L'expérience qu'on peut en faire dans les administrations - c'est par exemple le cas de la mienne au niveau communal - fait que lorsque nous avons des gens capables, ils apportent au travail un sursaut de compétence et d'entrain à ceux qui les entourent. C'est un élément non négligeable.

D'après ce que je sais, la Commission communautaire française a consenti des efforts non négligeables. Le service Personne handicapée autonomie recherchée (PHARE) atteint à peu près 3%. C'est un bel objectif, mais, à terme, c'est un plancher à dépasser. Mon groupe travaille avec d'autres groupes de la majorité à une résolution qui rappellera la nécessité de continuer à mettre de l'énergie dans cette démarche.

Il est vrai que l'emploi des personnes handicapées est encadré par une législation qui ne s'adresse pas directement au secteur privé. En France, au contraire, il faut atteindre 6% dès que vingt personnes sont mises au travail; ce n'est d'ailleurs pas le cas, puisque la moyenne est plutôt de 3%. Les entreprises concernées peuvent compenser soit par des contributions financières, soit à l'intérieur de marchés dédiés aux entreprises de travail adapté. C'est un domaine que nous avions évoqué puisque, lors d'une précédente interpellation, vous aviez dit être intervenu, via l'Agence bruxelloise pour l'entreprise (ABE) et la Chambre de commerce et d'industrie de Bruxelles (BECI), pour mettre en rapport les entreprises de travail adaptées et les PME bruxelloises potentiellement complémentaires.

La diversité dans les entreprises doit aussi se refléter dans les structures tant publiques que privées. Il ne s'agit pas seulement d'une obligation morale ou légale, voire d'un objectif politique, mais bien d'une nécessité économique. En effet, la diversité permet d'inclure des personnes en situation de handicap, elle met en valeur les compétences de chacun et participe à la cohésion sociale.

Il importe que l'administration responsable de l'aide aux personnes handicapées fasse un effort, mais cela vaut pour l'ensemble des administrations régionales, communales et fédérales.

Un élément essentiel est la sensibilisation aux procédures de travail. Une asbl comme Solival, par exemple, aide des personnes accidentées souffrant de handicap à adapter leur intérieur. Nous devons travailler sur un apport de savoir-faire pour que des entreprises puissent accueillir des personnes handicapées et adapter leur lieu de travail, selon le concept d'"aménagement raisonnable".

Les membres de ce gouvernement, lors de réunions hebdomadaires, collaborent sur l'emploi, l'aide aux personnes handicapées et d'autres matières. Il est essentiel que toutes ces compétences se joignent à l'objectif commun que nous pouvons nous fixer.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Olivia P'tito.

Mme Olivia P'tito (PS).- Dans la droite ligne de ce que vient d'évoquer M. Riguelle, je dirais que l'inclusion est à ce prix et la transversalité dépasse le cadre de l'interpellation de Mme Persoons. Sur le terrain, le taux de 3% est effectivement dépassé au sein de la fonction publique de la Commission communautaire française. Il faut cependant que la réalité rejoigne le prescrit des textes légaux.

Il faudrait également éviter que l'ensemble des personnes handicapées travaillant dans l'administration ne le fassent uniquement dans le service PHARE. Il serait intéressant de savoir où travaillent ces personnes. Peut-être que certaines mesures pourraient être prises afin de faciliter le travail au sein du service PHARE, mais cela fera peut-être ultérieurement l'objet d'une autre interpellation.

Lors d'un autre colloque qui s'est tenu la semaine dernière, j'ai en effet appris qu'il y avait un réel problème au sein du service PHARE, dans la mesure où les banques de données se sont révélées incompatibles. Par conséquent, le service PHARE n'a pas accès à la Banque carrefour de la sécurité sociale. On a vaguement évoqué des problèmes de protection de la vie privée pour expliquer cela. Je ne le comprends pas, vu que PHARE est un service public. Ce n'est pas la première fois que ce type de banque de données serait interrogé dans le cadre d'objectifs bien précis et ce, dans le respect strict de la loi relative à la protection de la vie privée de 1992.

De simples problèmes informatiques ont alors été évoqués et il faut absolument remédier au fait qu'aujourd'hui, au sein du service PHARE, le système informatique ne permettrait pas d'avoir accès à la Banque carrefour. Il faut relayer cette problématique, même si c'est un peu tard du point de vue budgétaire. C'est une priorité.

Pour en revenir à l'emploi des personnes handicapées au sein de la fonction publique, quand la réalité rejoindra-t-elle le droit? Au niveau de l'économie sociale, pour laquelle vous êtes compétent, Monsieur le Ministre, la question des ETA est quelque peu latente. Nous y reviendrons sans doute en janvier lorsque nous débattons de l'ordonnance relative à l'économie sociale. À la différence d'autres, le groupe PS ne plaide pas forcément pour l'intégration des ETA dans l'économie sociale.

Je pense que les ETA peuvent déjà être actrices de l'économie sociale - et elles le sont à l'heure actuelle - en créant des structures parallèles. Cela a du sens de créer une continuité dans l'insertion socio-professionnelle des personnes. Il est sensé de défendre cette position et cela n'a rien d'antinomique: il ne faut surtout pas opposer les acteurs de l'économie sociale entre eux sur le terrain.

Par ailleurs, il conviendrait peut-être de valoriser davantage ce secteur aujourd'hui, et de considérer ainsi que ces ETA contribuent à faire de l'économie autrement. Ils devraient donc, au même titre que l'ensemble des acteurs de l'économie sociale, être davantage valorisés par les pouvoirs publics.

Je ne peux donc que plaider pour que les ETA, comme d'autres, bénéficient de davantage de visibilité, non seulement à l'égard du public, et donc des clients potentiels, que des pouvoirs publics. Cela permettrait d'y recourir plus facilement. Je pense vraiment, au nom du groupe PS, que l'inclusion se fera à ce prix.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre.

M. Benoît Cerexhe, ministre en charge de la Fonction publique.- Je répondrai à cette interpellation et je le ferai également au nom de ma collègue Evelyne Huytebroeck, retenue à l'étranger.

Comme cela a été annoncé cette semaine lors de l'examen du budget relatif à l'administration, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le gouvernement a approuvé en première lecture un arrêté relatif à l'intégration des personnes en situation de handicap dans les services du gouvernement. Cet arrêté sera soumis à l'avis de la section Personnes handicapées du conseil consultatif, pour ensuite être présenté à la négociation syndicale. Après cela, il reviendra devant nous.

Les services de la formation, du personnel, de la fonction publique et des personnes handicapées ont tous collaboré étroitement, afin de proposer un dispositif à la fois volontariste et opérationnel.

Sur le plan quantitatif, nous proposons un seuil de 5% d'occupation de personnes handicapées dans le cadre. Afin d'atteindre cet objectif, l'administration doit d'abord établir la photographie de la situation actuelle. J'ai déjà expliqué la difficulté qu'il y avait à obtenir cette photographie. Cela a maintenant pu être fait par les services.

D'après les chiffres qui nous ont été transmis, 23 personnes sur environ 600 sont considérées comme porteuses de handicap au sein de l'administration centrale, contractuels et statutaires confondus. Nous ne sommes donc pas encore arrivés au seuil de 5%. L'administration devra affiner les chiffres pour les statutaires exclusivement et pour les autres secteurs de l'administration, à savoir les sites extérieurs d'enseignement.

La méthode adoptée pour atteindre l'objectif fixé se situe au niveau de la procédure de recrutement. Ainsi, l'arrêté en projet définit les candidats qui peuvent prétendre occuper un emploi du quota réservé aux personnes en situation de handicap. Il s'agit de personnes enregistrées comme telles au service PHARE, à l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (AWIPH) ou aux organismes flamands et germanophones équivalents.

Il s'agit de personnes bénéficiant d'une allocation de remplacement ou d'une allocation d'intégration; de personnes disposant d'une attestation du SPF Sécurité sociale; de personnes victimes d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle débouchant sur une incapacité de travail de 66%; ou enfin de personnes bénéficiant d'indemnités d'invalidité. La personne qui peut se prévaloir d'un de ces statuts peut demander au Selor de bénéficier d'aménagements raisonnables lors de sa participation aux épreuves.

Pour chaque concours de recrutement est établie, outre la liste générale prévue par le statut, une liste spécifique des personnes handicapées lauréates qui en ont fait la demande. Vous le suggériez.

Si le pourcentage global de 5% dont j'ai parlé n'est pas atteint, la priorité est donnée aux personnes handicapées lauréates. Si cette liste ne suffit pas, l'administrateur général de la Commission communautaire française demande alors de pouvoir puiser dans les réserves spécifiques constituées par l'autorité fédérale.

Voilà pour ce qui concerne la mesure quantitative prévue dans l'arrêté.

Sur le plan qualitatif, le projet d'arrêté comporte les éléments suivants: un accueil spécifique organisé par le service de la

formation; des formations en vue de promotions adaptées aux contraintes liées au handicap; l'obligation pour l'administrateur général de produire un rapport annuel relatif à l'emploi des personnes handicapées dans les services du gouvernement, rapport dont le gouvernement est informé; la création d'un comité de suivi composé du directeur d'administration de l'aide aux personnes handicapées, du conseiller chef de service du service du personnel, du responsable de la formation; la désignation d'un ou plusieurs agent(s) au sein de l'administration pour veiller à l'accompagnement des personnes handicapées qui le souhaitent; et une formation spécifique prévue pour cet ou ces agent(s).

Vous m'interrogez également sur la collaboration entre le service PHARE et les administrations communales au sujet de l'engagement des personnes handicapées dans les administrations communales. Le service PHARE propose des actions de sensibilisation et des contacts aux administrations communales, au même titre que tout autre employeur potentiel. Des contrats d'adaptation professionnelle ont été conclus avec près de la moitié des communes de la Région bruxelloise et ont parfois débouché sur l'engagement de travailleurs.

Par ailleurs, le service PHARE a participé à plusieurs bourses de l'emploi organisées par les communes. Il ne manque pas de leur rappeler, ainsi qu'aux personnes handicapées en recherche d'emploi, l'obligation d'emploi qui s'applique aux communes en vertu des arrêtés royaux de 1977 et 1978 que Mme Braeckman a signalés.

Nous sommes bien d'accord sur le fait qu'il existe une transversalité dans les politiques que nous menons, notamment par rapport à mes compétences en tant que ministre de l'Économie. Je n'ai à ce titre pas manqué de sensibiliser un certain nombre d'acteurs à Bruxelles. C'est tout le monde des entreprises qui doit davantage se mobiliser par rapport aux ETA.

En ce qui concerne la répartition de ce personnel handicapé entre les différents services de la Commission communautaire française, le rapport annuel nous fournira la ventilation entre ceux-ci. Nous aurons l'occasion de voir qu'ils ne sont pas tous concentrés au sein du service PHARE.

Enfin, par rapport aux marchés publics de la Commission communautaire française et concernant les clauses sociales au sein de ceux-ci, sachez que tous nos marchés publics y font appel. Comme j'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec Mme P'tito en d'autres lieux, il existe également une problématique de nature juridique qui se pose par rapport à la réglementation européenne. La question est de savoir jusqu'où l'on peut aller. Ces clauses sociales peuvent-elles être un critère d'attribution plutôt qu'un critère d'exécution du marché? Il existe toute une jurisprudence à ce sujet.

Nous avons, avec mes collègues, commandité une étude complémentaire afin de pouvoir aller de l'avant dans ce sens. Pour ma part, je suis défenseur d'une pratique extrêmement volontariste dans ce domaine, d'une interprétation extensive et ce, même si l'on doit bousculer quelque peu la jurisprudence.

Je pense que cela en vaut la peine par rapport à l'application de ces clauses sociales. Nous avons déjà eu récemment ce débat concernant tous les secteurs de l'économie sociale. Cela peut s'appliquer également au secteur des ETA pour voir jusqu'où exactement on peut aller. En ce qui me concerne, je rappelle que je suis défenseur d'une interprétation extensive de ces clauses sociales.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Je voudrais d'abord remercier le ministre pour ses réponses. Au travers de toutes les interventions de ce matin sur ce sujet, on remarque la volonté de mettre tout en oeuvre pour essayer de faciliter l'accès à l'emploi dans les administrations publiques pour les personnes en situation de handicap.

J'ai bien pris note du fait que l'arrêté avait été adopté en première lecture il y a quelques semaines. Évidemment, comme il avait déjà été adopté en première lecture en mars 2009, il ne faudrait pas que deux ou trois ans s'écoulent à nouveau avant sa mise en oeuvre.

M. Benoît Cerexhe, ministre de la Fonction publique.- J'y veillerai personnellement.

Mme Caroline Persoons (FDF).- Tant au niveau quantitatif que qualitatif, il est toujours important d'avoir un texte légal pour conforter des chiffres qui sont plus positifs que dans d'autres administrations.

Concernant votre interprétation des clauses sociales, je pense qu'il y a là aussi du travail à faire et qu'il serait positif de pouvoir aller dans ce sens.

Mme la Présidente.- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Mme la Présidente.- L'ordre du jour appelle les questions orales.

LE RAPPORT D'ÉVALUATION 2010 DU CENTRE RÉGIONAL D'APPUI EN COHÉSION SOCIALE

DE **MME MAHINUR OZDEMIR**

À **M. CHARLES PICQUÉ, MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Le Centre régional d'appui en cohésion sociale, chargé notamment d'évaluer l'application du décret sur la cohésion sociale, a publié, en juillet 2011, son rapport annuel 2010. En préambule, ce rapport se présente déjà comme moins ambitieux que le précédent, car "il contient une approche centrée davantage sur des analyses que sur des recommandations". Ses auteurs conseillent, au lecteur qui désire prendre connaissance des propositions formulées en vue du second quinquennat du décret, de se rapporter au troisième rapport.

Le rapport d'évaluation 2010 analyse l'offre associative subventionnée dans le cadre du décret, mais aussi les différentes formes de mixité, lesquelles sont des dimensions importantes du récent appel à projets du décret. Il décrypte le mode de répartition budgétaire opéré entre les différentes communes éligibles. Dans ses conclusions, il met en exergue quelques questions auxquelles doit répondre la politique de cohésion sociale pour rester cohérente avec ses intentions et avec les attentes qu'elle suscite.

Ce rapport ne constitue pas une fin en soi. Il est destiné à tout lecteur, mais aussi aux institutions et services de la Commission communautaire française, aux mandataires politiques qui élaborent, observent les politiques de cohésion sociale et en assurent le suivi. Dans ce Parlement, les rapports d'évaluation favorisent la réflexion et leurs recommandations nourrissent les débats. L'absence de ces dernières ne permet pas d'apprécier l'état des lacunes identifiées dans le troisième rapport d'évaluation.

Ainsi, les conclusions de ce rapport ne préjugent pas des situations à améliorer l'année prochaine, ce qui me surprend. En cela, il y a une certaine forme de rupture entre les analyses, les stratégies et les pratiques à privilégier pour l'exercice suivant.

Pour la puissance publique, la décision de confier l'évaluation du décret sur la cohésion sociale à un centre spécifique est dictée par le besoin de connaître le rendement des politiques et des moyens investis. L'évaluateur peut, dans sa méthodologie, lister et classer les recommandations.

Quels ont été les objectifs assignés au Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS) dans son évaluation du décret sur la cohésion sociale pour l'année 2010?

Pourquoi l'évaluateur a-t-il jugé inopportun de formuler des recommandations dans le dernier rapport? Quel est l'état d'avancement des recommandations formulées dans le rapport 2009?

Mme la Présidente.- La parole est à M. Charles Picqué, ministre.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale.- Tout le monde en conviendra, il faut que nos politiques soient accompagnées et évaluées par des organes qui peuvent témoigner d'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, tout en s'inscrivant dans une véritable philosophie de partenariat avec le pouvoir public. Le Centre régional d'appui à la cohésion sociale est un partenaire de cette nature: il garde son indépendance de jugement, tout en s'inscrivant dans les objectifs voulus par le décret.

Ses missions consistent tout d'abord en l'élaboration d'un rapport annuel. Celui-ci comprend:

- une évaluation des différents projets soutenus dans le cadre du décret, ce qui veut dire que l'on peut faire valider ces projets de terrain par le CRACS;
- une évaluation des besoins constatés sur le terrain et de l'ampleur de leur évolution;
- une évaluation de la cohérence entre la politique de cohésion sociale ici définie et les autres politiques sociales de la ville au sens large, puisque nombre de champs d'initiative sont concernés, y compris au-delà de la Commission communautaire française. C'est un regard panoramique que nous croyons utile;
- des propositions sur de nouvelles orientations, fondées sur les évaluations et l'évolution des besoins.

Une fois par an, le CRACS organise une rencontre de tous les acteurs de la cohésion sociale afin de présenter ce rapport. J'y suis d'ailleurs invité et nous pouvons ainsi bénéficier d'une réaction des acteurs sur ledit rapport. Une réaction qui, d'ailleurs, n'est pas toujours dénuée de jugement critique sur le CRACS lui-même. C'est là une bonne chose, car le travail accompli est ainsi transparent.

Outre la confection de ce rapport, le CRACS est chargé d'organiser des groupes de travail thématiques sur des questions imposant une réflexion plus approfondie. Par exemple, des groupes thématiques ont été créés à propos des priorités données dans notre nouveau plan. Qu'en est-il de l'utilité du soutien scolaire, des problèmes d'alphabétisation ou des primo-arrivants?

Le CRACS doit aussi faire circuler l'information au sein du secteur de la cohésion sociale. Il est en effet important que chacun sache qui fait quoi et puisse s'inspirer des exemples et des bonnes pratiques des uns et des autres.

Il participe aussi, à titre d'observateur, aux concertations locales et, à titre consultatif, aux réunions de la section "cohésion sociale" du Conseil consultatif.

Cet organe est donc notre partenaire et je pense qu'il réalise un bon travail.

Il peut aussi formuler des recommandations. Dès l'année 2009, elles ont été prises en considération dans certaines dispositions que nous avons prises. Nous avons intégré des modifications suggérées par le CRACS, notamment en matière de procédure de recours et de règlement d'ordre intérieur des concertations locales.

Le travail du CRACS consiste aussi à recueillir des informations relatives au fonctionnement des associations. Il nous fournit des chiffres permettant d'identifier les catégories d'actions menées dans le cadre des contrats de cohésion sociale. On sait ainsi que telle ou telle action porte sur telle ou telle problématique avec telle ou telle importance, etc.

Le CRACS a aussi réalisé une étude destinée à déterminer si notre politique de discrimination "socio-spatiale" est respectée, c'est-à-dire si la répartition géographique des actions développées, notamment dans l'espace de développement renforcé du logement, est conforme à nos souhaits. Il fallait en effet évaluer si les communes et les territoires que nous avons déterminés bénéficiaient bien des différentes actions.

A posteriori, le CRACS n'a pas estimé utile de formuler de nouvelles recommandations. Rien ne l'empêchera de le faire lors de son prochain rapport. Tout semble indiquer que la grande mutation vers les trois priorités se passe assez bien et je vous renvoie à ce qui a été dit en commission à cet égard.

(Applaudissements)

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Mahinur Ozdemir.

Mme Mahinur Ozdemir (cdH).- Je note, parmi les missions du CRACS, celle d'émettre des recommandations et des besoins évolutifs. Je ne souhaite pas remettre en doute ni en cause la légitimité de ce partenaire privilégié ni son excellent travail réalisé, mais j'ai été surprise de ne voir dans un rapport ni recommandation ni besoin évolutif. Donc, entre 2009 et 2010, tout était parfaitement correct et aucune politique n'était à remettre en cause. Cela m'a surprise.

Nous attendrons donc le prochain rapport et peut-être d'autres recommandations.

LES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES

DE **MME MAHINUR OZDEMIR**

À **M. EMIR KIR**, MINISTRE EN CHARGE DE L'ACTION SOCIALE

Mme la Présidente.- À la demande de l'auteure, la question orale est transformée en question écrite.

CLÔTURE

Mme la Présidente.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance plénière est levée.

Prochaine séance, sur convocation.

La séance est levée à 11h43.

Membres du Parlement présents à la séance:

M. Albishari, Mme Bouarfa, Mme Braeckman, M. Colson,
M. Daïf, M. Defossé, Mme de Groote, M. de Patoul, M. Doyen,
M. du Bus de Warnaffe, Mme Dupuis, Mme Fremault,
Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Khattabi, M. Lurquin,
M. Maron, M. Migisha, M. Morel, M. Mouhssin,
Mme Moureaux, Mme Mouzon, Mme Ozdemir, Mme Payfa,

Mme Persoons, M. Pesztat, Mme P'tito, M. Riguelle,
Mme Schepmans, Mme Teitelbaum, M. Tomas, Mme Trachte,
M. Vanhalewyn.

Membres du Gouvernement présents à la séance:

M. Christos Doukeridis, M. Charles Picqué, M. Benoît
Cerexhe, M. Emir Kir.

RÉUNIONS DES COMMISSIONS

**Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales
et des Compétences résiduelles****Lundi 5 décembre 2011****14h00**

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 2]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 4]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 2]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 4]

Présents: M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), Mme Julie de Groot (présidente), M. Serge de Patoul, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito, M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans, M. Eric Tomas et M. Rudi Vervoort.

16h00

Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 1]

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 2]

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 3]

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 4]

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 1]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 2]

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 3]

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 4]

Présents: M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Michel Colson), Mme Julie de Groot (présidente), M. Serge de Patoul, Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito (supplée M. Rudi Vervoort), M. Joël Riguelle, Mme Françoise Schepmans et M. Eric Tomas.

**Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la
Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire**

p.m.

Commission de la Santé

p.m.

Commission des Affaires sociales**Mercredi 30 novembre 2011**

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2011 [48 (2011-2012) n° 2]

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2012 [49 (2011-2012) n° 2]

Présents: Mmes Dominique Braeckman, Michèle Carthé, Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, Mme Marion Lemesre, M. Vincent Lurquin, Mme Gisèle Mandaila, MM. Alain Maron, Pierre Migisha, Mmes Mahinur Ozdemir, Fatoumata Sidibé (présidente), M. Gaëtan Van Goidsenhoven.

Mardi 6 décembre 2011**Interpellations**

de Mme Fatoumata Sidibé adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant la mise en place d'outils d'intégration à destination des primo-arrivants
et interpellation jointe

de M. Alain Maron adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant l'état d'avancement des différents projets dans le cadre de la politique d'accueil des primo-arrivants

de Mme Fatoumata Sidibé adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, et à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'organisation de cours d'alphabétisation
et interpellation jointe

de Mme Céline Fremault adressée à M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant la formation des formateurs en alphabétisation

de M. Michel Colson adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant le métier de garde à domicile

et interpellation jointe

de Mme Dominique Braeckman adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant la reconnaissance du métier de garde à domicile

de M. Vincent Lurquin adressée à M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale, concernant la suppression de trois quarts de l'aide alimentaire européenne

Présents: M. Aziz Albishari (supplée M. Vincent Lurquin), Mme Dominique Braeckman, Mme Nadia El Yousfi, M. Pierre Migisha, M. Alain Maron et Mme Fatoumata Sidibé

Commission spéciale du Budget et du compte

Mardi 6 décembre 2011

1. Nomination du Président de la commission
2. Vérification et apurement du compte de l'exercice 2010 du Parlement francophone bruxellois [51 (2011-2012) n° 1]
3. Proposition d'ajustement du budget 2011 du Parlement francophone bruxellois et proposition de budget initial 2012 du Parlement francophone bruxellois [50 (2011-2012) n° 1]

Présents: M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (remplace Mme Caroline Persoons), M. Hervé Doyen (remplace M. Joël Riguelle), Mme Anne Herscovici, M. Alain Hutchinson, Mme Anne-Sylvie Mouzon et M. Eric Tomas (président).

Commission de coopération avec d'autres parlements

p.m.

Commission spéciale du Règlement

p.m.

Commission de contrôle

Vendredi 2 décembre 2012

Saisine d'office de la commission de contrôle relativement à une communication gouvernementale (invitation) de Mme Evelyne Huytebroeck, membre du Collège en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Membres présents : Mme Dominique Braeckman, M. Michel Colson, Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, Mme Nadia El Yousfi, Mme Anne Herscovici, Mme Marion Lemesre, Mme Anne-Sylvie Mouzon, Mme Olivia P'tito, M. Joël Riguelle et Mme Françoise Schepmans.

**Comité d'avis pour l'égalité des chances
entre les hommes et les femmes**

p.m.

